

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2021.32

DECISION N° N 2021-32 DU 28 SEPTEMBRE 2021 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement Français du Sang,

DECIDE

Article 1er – Monsieur Stéphane BEGUE est nommé Directeur de l'Etablissement de transfusion sanguine Guadeloupe - Guyane pour une durée de 4 ans à compter du 1er octobre 2021.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 28 septembre 2021,

M. François TOUJAS

Tél.: +33 (0)155 93 95 00

Fax: +33 (0)1 55 93 95 03

Président de l'Etablissement Français du Sang